

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 03 avril 2025 à 18h

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 52

Présents : 37 puis 36

Ayant donné procuration : 8 puis 9

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le TROIS du mois d'AVRIL à 18h, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : Mme CALCARI-JEAN, Mme COGLIANDRO, M. DIEUDONNE (aux points 1 et 2) et Mme RAU

Bronvaux : -

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. MEOCCI, M. ROETTGER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI, M. CANTELE et Mme WAGNER

Moyeuvre-Grande : M. ROVIERO, M. BENABID, Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, M. ROSSO, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuvre-Petite : -

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. RISSER et Mme WAGNER

Rosselange : M. MATELIC et Mme SEEMANN

Sainte-Marie-aux-Chênes : M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI, Mme SAVINO et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

M. FAVIER à M. HEISER

M. COQUIN à Mme WEIDER

Mme SPANIER à M. MEOCCI

M. SCHWEIZER à M. CORRADI

Mme BENCI à Mme WAGNER

M. NOBILE à M. RISSER

M. SCHONS à M. MATELIC

Mme LAMARQUE à M. CAYRE

M. DIEUDONNE à Mme VANNI (à partir du point 3)

Absents excusés : M. DALLA FAVERA, M. DOS SANTOS, M. TISSERAND

Absents : M. MUNIER, Mme HIRSCH, Mme LEMASSON et M. VILLA

Le Président ouvre la séance à 18h, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Délibération 2025-04 - BUDGET PRINCIPAL – Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Principal de l'exercice 2024 comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 194.074,56 €
- 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté : 1 443 836,84 €

Délibération 2025-05 - BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2025, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
 - En section de fonctionnement : 14.293.440,96 €
 - En section d'investissement : 9.134.942,01 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- AUTORISE le Président, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement,
- DÉCIDE d'inscrire la somme de 24 884,46 € au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » afin de régler les factures en rapport avec des événements organisés par la Communauté de Communes (hors fêtes nationales et/ou locales officielles),
- Et AUTORISE la mise en place de provisions semi-budgétaires.

Délibération 2025-06 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « CHAMPELLE »

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser une subvention d'un montant de 17 406,21 € destinée à équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe « Champelle ».

Délibération 2025-07 – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE VERSÉE AU BUDGET ANNEXE « CHAMPELLE »

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder au remboursement d'une partie de l'avance versée au Budget Annexe « Champelle », à hauteur de 1.636.523,29 €.

Délibération 2025-08 – VERSEMENT D'UNE AVANCE D'INVESTISSEMENT AU « SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE »

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder au versement d'une avance de 1.000.000,00 € destinée à équilibrer la section d'Investissement du Budget Primitif 2025 du « Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne ».

Délibération 2025-09 – BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE » – BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Ramonville » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - o En section de fonctionnement : 18.813,48 €
 - o En section d'investissement : 12.000,00 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2025-10 – BUDGET ANNEXE « CHAMPELLE » - BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Champelle » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 29.929,63 €
 - En section d'investissement : 1 865 057,40 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2025-11 – BUDGET ANNEXE « GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS » - BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Gestion des déchets ménagers » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 8 137 785,25 €
 - En section d'investissement : 5 688 898,53 €
- Il convient de préciser, qu'au Budget Primitif 2024, les crédits inscrits au compte 002 étant de 491.932,04 € au lieu de 491.932,12 €, l'écart de 0,08 € a été intégré au Budget 2025, à la reprise du résultat de l'exercice antérieur.
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
 - AUTORISE le Président, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement,
 - Et AUTORISE la mise en place de provisions semi budgétaire.

Délibération 2025-12 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » - BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2025 du budget annexe « GEMAPI » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 1 481 445,08 €
 - En section d'investissement : 966 735,22 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2025-13 – FISCALITÉ ADDITIONNELLE – DÉTERMINATION DU TAUX DES TAXES 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux des taxes foncières, pour l'année 2025, comme suit : Taxe sur le Foncier : 1,98 %, Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,24 %, Taxe d'Habitation : 1,87 %.

Délibération 2025-14 – DÉTERMINATION DU TAUX 2025 DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, pour l'année 2025, à 22,84 %.

Délibération 2025-15 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES – VOTE DU TAUX

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'année 2025, à 11,11 %.

Délibération 2025-16 – TAXE GEMAPI – DÉTERMINATION DU PRODUIT POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le produit de la taxe « GEMAPI », pour l'année 2025, à 675 000 €.

Délibération 2025-17 – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE « MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE » A MOYEUUVRE-GRANDE – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT - MODIFICATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la construction d'une structure « Multi accueil Petite Enfance » à Moyeuvre-Grande, conformément au tableau récapitulatif présenté.

La séance est levée à 18h45.



Le Président,

Lionel FOURNIER